

2017-07-096-DEEJ

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

OBJET : COLLÈGE LANGEVIN WALLON – CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



2017-07-096-DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT - COLLÈGE LANGEVIN WALLON

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son projet éducatif territorial et de sa politique enfance jeunesse, la Ville de Tarnos met, depuis plusieurs années, en partenariat avec le collège Langevin Wallon un certain nombre d'actions éducatives partagées.

Ainsi, trois actions ont été recensées :

- le partenariat avec l'école de musique pour les classes de 6ème et 5°
- la mise en place et l'animation d'ateliers par le service municipal jeunesse le mardi et ou le jeudi
- la mise en place d'actions de prévention avec la police municipale

La convention étant parvenue à échéance, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2017-2018.

Le bilan de l'année scolaire 2016-2017 laisse apparaître une satisfaction concernant les interventions municipales en complémentarité des programmes de l'éducation nationale qu'il s'agisse des actions traditionnelles (sécurité routière, prévention des incivilités, Métrosession...).

Une opération emblématique, organisée par le service jeunesse de la commune, s'est tenue le 19 mai sur le thème des réseaux sociaux et s'est poursuivie par une grande soirée « Café Pizza » avec les familles a même réuni plus de 150 personnes sur le thème de l'utilisation des portables.

A la rentrée dernière, de nouvelles contraintes d'emploi du temps liées à la réforme des collèges avaient conduit à limiter a priori les possibilités d'aménagement d'emploi du temps à quelques élèves de 6°. Après la rentrée toutefois, il a été possible de revenir à ce type d'aménagement pour les 5°, ce qui était demandé par plusieurs élèves. Pour la rentrée 2017-2018, la convention prévoit donc de réintégrer quelques élèves de 5° dans le dispositif.

Compte tenu de l'intérêt suscité par ces actions, Monsieur le Maire propose au conseil une nouvelle convention pour l'année scolaire 2017-2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention.



DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2017-2018,

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 12 juillet 2017
Le Maire

